

La Commission scolaire de Laval procède à l'ouverture d'un poste de directrice ou de directeur au Service des ressources humaines.

Poste G-1617-032

Direction

Service des ressources humaines

NATURE DE L'EMPLOI

Sous la responsabilité de la direction générale adjointe, l'emploi de directrice ou de directeur au Service des ressources humaines comporte l'exercice de toutes les fonctions de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) pour l'ensemble des programmes et des ressources de son service.

L'emploi comporte principalement la responsabilité de l'ensemble des programmes et activités relatives à la dotation, à l'évaluation, aux relations de travail, à la rémunération, à la classification et aux avantages sociaux, à la santé et à la sécurité au travail, au perfectionnement, à la formation et au développement des ressources humaines, à la planification de la main-d'œuvre, à la gestion de la présence au travail, à la mobilisation des ressources humaines ainsi qu'au développement organisationnel.

L'emploi consiste à assumer un rôle important de services-conseils et d'expertise fonctionnelle auprès de la direction générale et de tous les gestionnaires de la commission scolaire pour favoriser la gestion optimale des ressources humaines.

Cet emploi comporte notamment les responsabilités suivantes :

- Élaborer les orientations et les stratégies de la commission scolaire en ce qui concerne le Service des ressources humaines dont il a la responsabilité et déterminer le plan d'action annuel.
- Assurer le développement de politiques et de programmes reliés à la gestion des ressources humaines de la commission scolaire, notamment en ce qui a trait à la planification des ressources et au renouvellement de la main-d'œuvre.
- Diriger les activités relatives au recrutement, la sélection, à l'engagement, à la probation et la classification des postes du personnel.
- Diriger les activités de gestion relatives aux relations de travail telles que : l'application et l'interprétation des conventions collectives et des lois du travail, l'analyse et le règlement des plaintes et des griefs ainsi que les négociations locales.
- Agir à titre de représentant de la commission scolaire en matière de relations de travail ou de toute autre matière relevant de ses compétences.
- S'assurer de l'application et du suivi de l'ensemble des contrats de travail, ainsi que des politiques relevant du Service des ressources humaines, des procédures et des directives relatives aux divers régimes de rémunération et d'avantages sociaux du personnel.
- S'assurer de l'analyse et de l'identification des besoins de développement et de perfectionnement et diriger le développement des programmes de formation et de valorisation du personnel.
- Intervenir, au besoin, dans les établissements et les unités administratives de la commission scolaire afin d'évaluer les situations problématiques et proposer des solutions appropriées.
- Participer à la définition et à la détermination de la vision, des valeurs organisationnelles, des orientations stratégiques, des objectifs et des priorités.

PROFIL RECHERCHÉ

Vous vous distinguez par :

- Vos réalisations concrètes en matière de gestion stratégique des ressources humaines dans un milieu complexe et syndiqué;
- Votre capacité à intégrer l'expérience client dans votre gestion;
- Vos habiletés en gestion de changement et en résolution de problèmes dans la mise en place de changements organisationnels;
- Votre leadership (vision stratégique, mobilisation, communication, intelligence émotionnelle);
- Agilité (tolérance à l'ambiguïté);
- Votre capacité d'analyse des situations complexes et synthèse;
- Votre connaissance du réseau de l'éducation.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission scolaire;
- Huit (8) années d'expérience pertinente;

CLASSIFICATION

Classe 12

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Dès la nomination

RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail, y compris la rémunération, sont conformes au règlement ministériel sur certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire.

CANDIDATURES

Si vous désirez soumettre votre candidature, vous êtes prié de la transmettre à madame Élyse Des Roches, directrice du Service des ressources humaines, par courriel au EDesRoches@cslaval.qc.ca en y incluant votre curriculum vitae de même qu'un texte d'un maximum de trois pages portant sur la compréhension de votre rôle comme directrice ou directeur du Service des ressources humaines et vos priorités de développement pour les trois prochaines années, et ce, au plus tard le 31 mars 2017, 16 h.

La commission scolaire a une politique d'accès à l'égalité d'emploi. Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. La commission scolaire remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour les entrevues.